



31 janvier 2023

· le Groupe de travail sur la transparence et l'établissement de rapports

Original : Anglais

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS (WGTR)

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ POUR LA RÉUNION DU 16 FÉVRIER 2023

Annexe : document préliminaire des Coprésidents du WGTR¹

Ouverture de la session et adoption du projet d'ordre du jour annoté

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les membres du WGTR auront la possibilité de faire part de leurs remarques concernant le présent projet d'ordre du jour annoté et de proposer des points supplémentaires à inscrire à l'ordre du jour sous la rubrique « Questions diverses ».

1. État d'avancement de la conformité aux obligations en matière d'établissement de rapports et difficultés rencontrées dans l'établissement de rapports

*Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat du TCA donnera **un aperçu général de l'état d'avancement de la production de rapports** et des progrès réalisés par rapport à la précédente présentation de l'état d'avancement.*

*Ensuite, les Coprésidents inviteront les États Parties qui ne se sont pas encore acquittés de toutes leurs obligations relatives à l'établissement de rapports à faire part des **difficultés qu'ils rencontrent pour soumettre des rapports initiaux et annuels précis et en temps opportun**. Les Coprésidents inviteront également les États Parties qui se sont acquittés de leurs obligations relatives à l'établissement de rapports à faire part de **leur expérience en matière d'élaboration et de soumission des rapports***

*Les membres du WGTR auront également la possibilité de proposer et d'examiner **des moyens d'aider les États Parties à résoudre les difficultés qu'ils rencontrent dans l'établissement de rapports**. Les Coprésidents inviteront spécifiquement les participants à informer le WGTR des initiatives qu'ils ont prises pour faire avancer la stratégie d'information sur l'établissement de rapports et solliciteront l'avis des participants sur la manière de faire avancer le projet d'assistance bilatérale et régionale concrète et volontaire en matière d'établissement de rapports (soutien par les pairs).*

2. Questions de fond en matière d'établissement de rapports et de transparence en vertu de l'article 13 du TCA

*Au titre de ce point de l'ordre du jour, les membres du WGTR auront la possibilité d'échanger sur les pratiques, les difficultés et les limites concernant les questions de fond relatives aux obligations en matière d'établissement de rapports qui mériteraient d'être examinées par le WGTR, telles que la **mise à disposition du public** des rapports annuels et initiaux, **les considérations de genre, les synergies avec d'autres obligations relatives à l'établissement de rapports et l'agrégation des données**. Les*

¹Le présent document préliminaire explique le contexte des tâches confiées au WGTR, récapitule les propositions et les discussions antérieures, propose des points de discussion et soumet un certain nombre de propositions à l'examen des membres du WGTR. Cela devrait permettre d'avoir des échanges structurés et efficaces pendant la réunion.

Coprésidents inviteront les participants à faire part de leurs commentaires sur la première utilisation de la case à cocher dans le modèle de rapport annuel du TCA qui vise à permettre à l'UNODA d'utiliser les informations du rapport annuel aux fins de l'**UNROCA**.

Ensuite, les membres du WGTR examineront les propositions de modifications ou de questions et réponses supplémentaires soumises pour le **document d'orientation de type « FAQ » sur l'obligation d'établissement de rapports annuels**².

3. Questions de transparence et échange d'informations

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les membres du WGTR auront la possibilité d'échanger sur les pratiques, les difficultés et les limites concernant **les échanges d'information qui sont requis ou encouragés par le Traité**, tant au niveau décisionnel qu'au niveau opérationnel, et de proposer et discuter des mécanismes, processus ou formats structurés facilitant ces échanges d'informations.

En ce qui concerne la **fonctionnalité d'établissement de rapports en ligne et la plateforme d'échange d'informations sur le site web du TCA**, les membres du WGTR seront d'abord invités à discuter du rôle permanent de la plateforme d'échange d'informations sur la base des questions incluses dans le document préliminaire des Coprésidents pour cette réunion. Ensuite, les Coprésidents inviteront les États Parties qui ont utilisé l'outil d'établissement de rapports en ligne à partager leur expérience, et ceux qui ne l'ont pas fait, à dire pourquoi ils préfèrent un autre format d'établissement de rapports. Les membres du WGTR auront aussi la possibilité de signaler les éventuels problèmes d'utilisation des systèmes et de proposer des améliorations possibles.

En ce qui concerne les propositions visant à **exploiter les informations provenant des rapports initiaux et annuels d'une façon permettant d'assurer le suivi** de ces rapports, les Coprésidents demanderont d'abord l'avis des membres du WGTR sur la manière de faire avancer le projet de **base de données consultable en ligne**. Les Coprésidents inviteront ensuite les membres du WGTR à faire d'éventuelles autres propositions et à en discuter.

QUESTIONS DIVERSES

² Ce point ne sera abordé que si des propositions sont soumises aux Coprésidents et au Secrétariat du TCA, ou via la plateforme d'échange d'informations, au plus tard dix jours avant la réunion du WGTR.